



## MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

-----

### DECRET n° 2024-556

abrogeant le décret n°2022-1319 du 14 septembre 2022, et portant nomination du Directeur Général de la Bibliothèque Nationale de Madagascar

#### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2003-011 du 03 Septembre 2003 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu la loi n°2018-037 du 8 février 2019 fixant les principes régissant les établissements publics ainsi que les règles de création des catégories d'établissements publics ;
- Vu l'ordonnance n°62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de Droit Interne et de Droit International privé ;
- Vu l'ordonnance n°93-027 du 13 mai 1993 relative à la réglementation des Hauts Emplois de l'Etat ;
- Vu le décret n°76-132 du 31 mars 1976 portant réglementation des Hauts Emplois de l'Etat et ses textes subséquents ;
- Vu le décret n°2020-164 du 19 février 2020 portant organisation et fonctionnement de la Bibliothèque Nationale de Madagascar (BNM) ;
- Vu le décret n°2022-015 du 12 janvier 2022 fixant les attributions du Ministre de la Communication et de la Culture ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le décret n°2024-007 du 04 janvier 2024 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2024-020 du 14 janvier 2024 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Sur proposition du Ministre de la Communication et de la Culture

En Conseil des Ministres.

### DECRETE

**Article Premier** : Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions du **décret n°2022-1319 du 14 septembre 2022 portant nomination du Directeur Général par intérim de la Bibliothèque Nationale de Madagascar.**

**Article 2:** Est nommé **Directeur Général de la Bibliothèque Nationale de Madagascar :**

**Monsieur RAVONIARISON Noel Liva**

**Article 3:** En raison de l'urgence et conformément aux dispositions de l'article 6 de l'Ordonnance n°62-041 du 19 septembre 1962 sus visée, le présent décret entre immédiatement en vigueur dès sa publication par voie radiodiffusée et/ou télévisée ou par affichage, indépendamment de son insertion au *Journal Officiel* de la République.

**Article 4:** La Ministre de l'Economie et des Finances, la Ministre du Travail, de l'Emploi, et de la Fonction Publique et le Ministre de la Communication et de la Culture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret .

Fait à Antananarivo, le 06 mars 2024.

Par le Président de la République

**Andry RAJOELINA**

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

**Christian NTSAY**

La Ministre de l'Economie et des Finances

et de la Fonction Publique

**Rindra RABARINIRINARISON**  
La Ministre du Travail, de l'Emploi,

**Hanitra Fitiavana RAZAKABAONA**

Le Ministre de la Communication et de la Culture

**Augustin ANDRIAMANANORO**